



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES ET DES ASCENSEURS - LOT N°2 : ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ FAIN FRANCE

**DÉCISION N° DM-24-432
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-23-360 du 22/09/2023 de signer le marché de maintenance des portes automatiques et des ascenseurs – Lot n°2 : Entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charges (notifié le 26/09/2023) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 05/12/2024, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'intégrer le gymnase Autissier au marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société FAIN ASCENSEURS FRANCE, Parc du Canal de l'Ourcq, sise 74, rue de Paris Bat C - 93130 NOISY-LE-SEC, représentée par Monsieur Bilal EL BADRI, l'acte modificatif n°1 du marché de maintenance des portes automatiques et des ascenseurs – Lot n°2 : Entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charges.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

	Prestations sur la partie forfaitaire €HT
Montant € HT initial du marché	45 812,00 €
Montant € HT de l'acte modificatif n°1	854,00 €
Nouveau montant initial du marché en HT	46 666,00 €
TVA (20 %)	9 333,20 €
Nouveau montant initial du marché en TTC	55 999,20 €

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12744H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024